



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Bousnières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Genes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIÈRE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, J. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, J.M. FAIVRE.

Mandataires : J.M. GIRERD, J.C. ROY, J. PANIÈRE, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.3), M.N. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET.

Délibération n°2014/002391

Rapport n°5.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 1^{er} semestre 2014

Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 1^{er} semestre 2014

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Manifestations / actions culturelles et sportives (fonds d'aides) »	Montant de l'opération : 48 900 €
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'aide « manifestations » (culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales) pour le premier semestre 2014.

Conformément aux critères d'éligibilité de ce fonds, sont priorisées les manifestations de grande envergure qui sont en résonance avec les politiques conduites par la compétence culture-tourisme-sport : musique, théâtre, sports de nature, animation de l'axe vallée du Doubs, patrimoine notamment et qui sont ouvertes à tous. Les manifestations relevant du sport adapté ont fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant pour la plupart de championnats nouvellement organisés dans le Grand Besançon.

Il est proposé d'accorder pour cette première session 17 subventions pour un montant total de 48 900 €.

I. Instructions des demandes de subvention du 1^{er} semestre 2014

Au regard des critères d'éligibilité, l'étude des projets déposés dans le cadre de la 1^{ère} session d'instruction 2014 (projets se déroulant au 1^{er} semestre), il est proposé de prioriser :

- le soutien à des manifestations d'envergure concourant au rayonnement et à la valorisation de l'agglomération telles que le Festival Musiques en Perspectives, le Festival des Caves, Orgue en Ville,
- les événements autour des sports de nature et ceux concourant à valoriser et à animer la vallée du Doubs, notamment en période estivale : Diagonale du Doubs, rando VTT de la Dame Blanche, Trail des Forts, raid Handi'Fortes...,
- les projets comportant un intérêt pour l'animation d'un secteur : balade contée et battle de lecture à Novillars...,
- les projets de manifestations ouvertes à tous,
- les manifestations relevant du sport adapté, ayant pour objet un championnat nouvellement organisé dans le Grand Besançon.

Au total, il est proposé d'accorder sur le 1^{er} semestre 2014 dix-sept subventions pour un montant total de 48 900 € (cf. tableau récapitulatif des demandes de subvention en annexe).

II. Convention de partenariat avec l'association Musiques en Perspectives

Les manifestations bénéficiant d'un soutien financier égal ou supérieur à 10 000 €, doivent faire l'objet d'une convention. L'association Musiques en Perspectives qui organise le 9^{ème} Festival de Musiques en Perspectives est concernée.

Outre l'aspect financier, la convention valorise le partenariat établi entre le Grand Besançon et l'association qui porte notamment sur :

- le prêt de matériel, de salles et la mise à disposition de personnel par le CRR ainsi que le prêt de Vitabris,
- un appui en termes de communication de la part du Grand Besançon (articles dans le magazine et sur le site Internet).

Mme MICHEL et MM. FOUSSERET et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

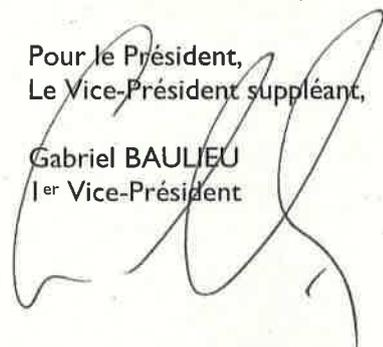
A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue dix-sept subventions pour le fonds « manifestation » pour le 1^{er} semestre 2014 pour un montant total de 48 900 €, conformément aux tableaux annexés,
- se prononce favorablement sur la convention à intervenir avec l'association **Musique en Perspectives**,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 18 FEV. 2014

Projets Culture

Demandeurs	Projets Culture	Lieux	Dates	Soutien Grand Besançon 2013	Subventions sollicitées / BP	Liens avec les actions CTS + commentaires	Avis Com 5
Musiques en Perspectives	Festival Musiques en Perspectives	Besançon et environs	Du 28 mai au 4 juin	20 000 €	22 000 / 349 293, soit 6,30 %	Musique. Festival + resserré à la Pentecôte mais développement d'actions le reste de l'année	20 000
Mala Noche	Festival de caves	Besançon et agglomération + une cinquantaine de villes en France	A partir du 26 avril, pour 2 mois	6 000 €	10 000 / 151 500, soit 6,60 %	Théâtre. Festival en développement, irrigue bien l'agglomération	6 000
Aspro Impro	Jazz et Musique improvisée	Besançon et environs	1 ^{er} semestre	3 500 €	4 000 / 117 695, soit 3,40 %	Festival accueillant un nombreux public	3 500
Orgue en Ville	Festival Orgue en Ville	Besançon et environs	Du 4 au 13 juillet	2 500 €	10 000 / 92 500, soit 10,81 %	Musique. Festival intégré à la programmation estivale de Besançon mais des actions en dehors	3 000
MJC Palente	Deux projets : Balade contée et battle de lecture	Novillars et communes avoisinantes	17 mai	1 000 €	1 500 / 5 015, soit 29,91 %	MJC déjà soutenue comme école de musique	1 000
Amicale de Saône	Sonorités	Saône	14 juin	500 €	3 500 / 15 200, soit 23,03 %	Musiques actuelles	500
Total							34 000

Projets Sports

Demandeurs	Projets Sport	Lieux	Dates	Soutien Grand Besançon 2013	Subventions sollicitées / BP	Liens avec les actions CTS + commentaires	Avis Com 5
Amicale de Saône	Diagonale du Doubs	Saône et plateau	27 avril	2 500 €	2 500 / 96 300, soit 2,60 %	Sport de nature (VTT). Manifestation qui fonctionne bien et continue d'attirer un public nombreux	2 500
AC 2000	VTT de la Dame Blanche	Châtillon-le-Duc	6 avril	300 €	300 / 2 900, soit 13,79 %	Sport de nature (VTT)	300
ASTB	Trail des Forts	Besançon et environs	11 mai	2 500 €	3 000 / 111 000, soit 2,70 %	Sport de nature (trail). Manifestation en développement, notoriété montante	2 500
Ville de Besançon	Raid Handi'Forts et Raid Handi'Forts des collégiens	Besançon et agglomération	16, 17 et 18 mai	1 500 €	5 000 / 72 000, soit 6,94 %	Sport de nature (raid). Manifestation identifiée Ville	1 500
Vital Eté Vital Hiver Printemps Automne	Animations sportives et culturelles pendant les vacances scolaires	Besançon	Été 2014	5 000 €	15 000 / 80 000, soit 18,75 % et 6 000 / 26 000, soit 23,08 %		5 000
Balise 25	Championnat de France de course d'orientation VTT	Besançon	26 et 27 avril		1 500 / 15 550, soit 9,65 %	Sport de nature + Sport adapté	500
Comité départemental de sport adapté	Championnat de France de VTT	Besançon	23, 24 et 25 mai		3 000 / 35 300, soit 8,50 %	Sport de nature + Sport adapté	500
Besançon Triathlon	Triathlon Vauban	Besançon	25 mai	300 €	1 000 / 50 000, soit 2 %		300
Amicale cycliste bisontine	Prix de Valentin	Besançon	19 avril	500 €	1 000 / 6 000, soit 16,67 %		300
Le soleil brille pour tout le monde	Championnat de France Espoir de foot sport adapté	Besançon	8 et 10 avril		3 000 / 30 000, soit 10 %	Sport adapté	500
BMX Besançon	Championnat de BMX	Besançon	Du 24 au 27 avril		2 000 / 125 900, soit 1,59 %		1 000
Total							14 900

Total général	48 900
----------------------	---------------



Convention
entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
et l'association « Musiques en Perspectives »

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 6 février 2014, d'une part,

Et :

L'association bénéficiaire, dénommée « Musiques en Perspectives », dont le siège est situé 11 chemin des Granges, 25660 Montfaucon, et représentée par le Directeur du Festival Musiques en Perspectives de Besançon/Montfaucon, Arthur Schoonderwoerd, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 5 novembre 2012 et mandaté par la Présidente de l'association, Blandine Comte, d'autre part,

Préambule

L'association « Musiques en Perspectives » organise chaque année, depuis 2006, le Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon.
Cette manifestation, très appréciée du public, est désormais bien installée.

Dans le cadre d'une programmation de qualité et la présence de musiciens de renommées européennes et mondiales, le festival concourt à mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement de notre territoire.

L'association « Musiques en Perspectives » effectue, chaque année, un travail pédagogique en amont du festival, notamment avec les élèves du CRR, des enfants présentant un handicap et des élèves de différents collèges, lycées, écoles et écoles de musique du Grand Besançon, le but étant de les familiariser avec les œuvres exécutées et les instruments qui seront joués pendant le festival.

Enfin, l'association « Musiques en Perspectives » développe une politique de sensibilisation spécifique au jeune public.

Le Grand Besançon a arrêté des critères relatifs à l'attribution de son fonds d'aide « fonds manifestations » (manifestations culturelles, patrimoniales, touristiques ou sportives) par délibération du 19 novembre 2009.

Au regard de ces critères, la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon est apparue relever de la catégorie I (manifestation en forte adéquation avec la compétence Culture-Tourisme-Sports du Grand Besançon, contribuant à son rayonnement, ayant lieu sur au moins 2 communes, et favorisant l'accès à tout public (cf. délibération du 19/11/2009) car :

- ce festival musical est en lien très étroit avec la compétence culturelle du Grand Besançon, qui porte principalement sur le champ musical (CRR, Réseau des écoles de musique) et vient conforter l'enseignement des musiques anciennes dispensé au CRR,
- un rayonnement régional, national et au-delà est attendu pour cette manifestation, comme cela a été le cas lors des dernières éditions,
- ce festival contribue à la dynamique culturelle et touristique du territoire : un partenariat a été noué dans ce sens avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (l'Office a monté et commercialise des produits incluant le festival et assure la promotion de l'événement),

- dans leur programmation 2014, les organisateurs ont notamment prévu plusieurs concerts dans les communes du Grand Besançon. La programmation détaillée est encore en cours d'élaboration,
- les organisateurs du festival sont soucieux de proposer une manifestation respectueuse de l'environnement en tendant vers la notion d'éco-festival,
- les organisateurs mettent en place un certain nombre d'actions afin de rendre le festival véritablement accessible à tout public, notamment aux personnes issues d'un milieu défavorisé, aux jeunes de moins de 26 ans, aux personnes en recherche d'emploi, aux allocataires RSA,
- les organisateurs ont, dans ce sens, amorcé un travail en amont du festival avec certaines écoles et collèges du Grand Besançon,
- les organisateurs mettent en place également un certain nombre d'actions pour des personnes présentant un handicap.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 20 000 € à l'association « Musiques en Perspectives » pour l'organisation de cette manifestation « Les 9 Muses » qui se déroulera du 28 mai au 8 juin 2014.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer le Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur la manifestation et mettre en place les modalités de partenariat arrêtées avec le service communication,
- mettre en œuvre une démarche éco-citoyenne pendant tout le déroulement de la manifestation.

Les engagements de l'association Musiques en Perspectives envers le Grand Besançon dans le cadre de son partenariat avec le CRR, feront l'objet d'une correspondance spécifique.

Article 3 - Engagements du Grand Besançon

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation Festival Musiques en Perspectives « Les 9 Muses » de Besançon / Montfaucon par :

- **le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 €**, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2014,
- **un appui en termes de communication :**
 - la mise à disposition de vitabris,
 - un apport en nature via une communication sur la manifestation par le biais du site internet et du magazine du Grand Besançon,
 - des lots pour les musiciens.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Un acompte de 50 % permettant l'organisation de la manifestation, soit 10 000 € sera versé après signature de cette convention, sur un compte ouvert au nom de l'association, le solde étant réglé sur présentation d'un bilan financier et d'un justificatif de réalisation de l'opération.

Les crédits seront prélevés sur la ligne 6574 / programme 0508051 du budget CTS de l'année en cours.

Article 5 - Cas d'annulation de la manifestation

Le versement de la subvention est conditionné à la tenue effective de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation, le Grand Besançon pourra demander le remboursement de la subvention versée.

Néanmoins, le Conseil Communautaire pourra décider ultérieurement de maintenir une subvention dont il fixera le montant.

Article 6 - Mise à disposition de matériels

L'association s'engage à prendre soin : du matériel mis à sa disposition par le Grand Besançon et à suivre les consignes de sécurité pour le montage des vitabris. Elle devra restituer l'intégralité des matériels en bon état d'entretien et de propreté.

Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des matériels et des salles, ainsi qu'à leur retour.

Article 7 - Dispositions particulières de contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 9 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa signature.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
« Musiques en Perspectives »,
Le Directeur du Festival mandaté par la
Présidente Blandine Comte,

Arthur SCHOONDERWOERD

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET